

grammes d'assistance en faveur de certains groupes économiques, ou de particuliers, au Canada et, si oui, dans quelle mesure, pour quel montant et à qui ces sommes sont-elles versées?

2. Quelles sommes ont été versées au titre de subventions ou des programmes d'assistance pour chacune des années de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. 1968-1969, \$30,000, Subvention à l'Association des Consommateurs du Canada; 1969-1970, \$50,000. Subvention à l'Association des Consommateurs du Canada.

L'IMPÔT RETENU SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Question n° 2330—M. Robinson:

1. Au cours de chacune des années 1960 à 1968 inclusivement, combien le gouvernement fédéral a-t-il perçu à titre d'impôt retenu sur les investissements étrangers au Canada?

2. Quand a-t-on commencé à opérer ce prélèvement, de combien était cet impôt et quelle somme a-t-on perçue cette année-là?

3. Le gouvernement fédéral se propose-t-il d'augmenter l'impôt retenu qui est actuellement de 15 p. 100?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Voici, par année financière, les recettes d'impôt de non-résidents, retenu en vertu de l'article 106 de la loi de l'impôt sur le revenu: 1959-1960, \$73.4 millions; 1961, \$88.2 millions; 1962, \$112.3 millions; 1963, \$129.2 millions; 1964, \$124.5 millions; 1965, \$143.7 millions; 1966, \$170.0 millions; 1967, \$203.6 millions; 1968, \$220.5 millions.

2. En 1933 ce genre d'impôt n'a été retenu que sur les intérêts et les dividendes. Les recettes perçues à ce titre pour l'année financière 1933-1934 se sont chiffrées par \$4.8 millions.

3. C'est une question de politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer quelque modification à cet article de la loi de l'impôt sur le revenu, on l'annoncera en temps utile.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Question n° 2353—M. Yewchuk:

Le gouvernement a-t-il l'intention de créer dans l'immédiat un conseil national de la presse?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Non.

LE COMITÉ DE L'ARDA SUR LA FORMATION DE CHEFS

Question n° 2364—M. MacDonald:

1. Quand a-t-on formé le Comité consultatif de l'ARDA sur la formation de chefs?

2. Quelles sont ses responsabilités et son mandat?

3. A qui et quand fait-il rapport?

4. Quels en sont les membres actuels et par qui ont-ils été nommés?

5. Quand se réunit-il et quand s'est-il réuni pour la dernière fois?

6. Quelles dépenses a-t-il engagées?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le comité mentionné dans cette question n'est pas fédéral et toute demande de renseignements à son sujet devrait être adressée aux gouvernements provinciaux.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE EN 1968 ET 1969

Question n° 1371—M. Korchinski:

1. Où a-t-on construit des bureaux de poste en 1968, dans chaque province?

2. Combien chacun de ces bureaux de poste a-t-il rapporté en revenus au total?

3. Quels autres ministères ou organes de l'État se servent des installations de ces bureaux de poste, le cas échéant?

4. a) Quel traitement a touché le maître de poste de chacun de ces bureaux, b) quelles subventions, le cas échéant, le gouvernement fédéral verse-t-il aux municipalités en cause, c) combien coûte l'entretien de chacun de ces bureaux de poste, d) quelles autres dépenses entraînent-ils?

5. a) Quels ont été les revenus du bureau de poste de Creighton (Sask.) en 1968, b) combien a coûté l'administration du bureau de poste de Creighton?

6. Dans quelles localités le ministère a-t-il l'intention de construire des bureaux de poste en 1969?

7. Quels revenus a rapportés chaque bureau de poste?

8. Combien le ministère a-t-il dépensé dans chaque localité en a) traitements, b) subventions, c) entretien, d) toutes autres dépenses?

(Le document est déposé.)

LES CONGÉS ANNUELS ET AU PAYS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

Question n° 1525—M. Anderson:

1. Combien d'agents du service extérieur de chaque classe a) ont moins d'un an de droits à congé annuel, b) ont entre un et deux ans de droits à congé annuel, c) ont plus de deux ans de droits à congé annuel?

2. Combien d'agents actuellement à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger, n'ont encore pris aucun des jours de congé au pays auxquels ils ont droit?

3. Combien d'agents actuellement à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger, ont pris la totalité des jours de congé au pays qui leur revenaient?

4. Combien d'agents à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger ont pris moins que la moitié des jours de congé au pays qui leur reviennent?